

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 10371**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Domaine Sciences Humaines et Sociales Mention Géographie et aménagement Spécialité Société, aménagement, gouvernance des territoires (professionnel et recherche)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Nantes	Président de l'université de Nantes

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

121g Géographie de l'aménagement et du développement, 341m Aménagement du territoire, urbanisme, 341p Gestion de l'espace et mise en oeuvre des projets

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Activités visées

Animer des réunions autour d'un objectif de réflexion ou d'action liés à l'aménagement des territoires

Mettre en lien et coordonner l'activité de groupes d'élus, de professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme, d'associations, d'habitants (gouvernance)

Concevoir et piloter divers projets (mise en réseau d'acteurs, construction d'équipements, planification territoriale et projets de territoire) en partenariat

Mettre en place un diagnostic territorial : construire des indicateurs, rechercher des données, analyser sur le terrain

Compétences ou capacités attestées

Maîtriser les enjeux politiques et sociaux contemporains de l'aménagement des territoires

Identifier les politiques, les documents, les acteurs de l'aménagement des territoires

Rédiger des notes et rapports de synthèse et les communiquer à l'oral

Maîtriser des méthodes d'analyse (enquêtes, travail de données quantitatives et qualitatives)

Savoir utiliser les systèmes d'information géographique et/ou la cartographie en fonction des objectifs prévus

Analyser des situations territoriales complexes en recourant à la connaissance pluridisciplinaire, à la comparaison

Travailler en équipe pluridisciplinaire (sociologie, économie, droit, architecture, sciences de l'environnement, agronomie)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité

Collectivités territoriales (communes, départements, régions, établissements publics de coopération intercommunale : communautés de commune, d'agglomération, urbaine), organismes de logement social, établissements publics locaux, organismes consulaires, Cabinets d'étude, d'architectes et de consultants privés...

Associations (dont agences d'urbanisme)

Enseignement et recherche : Universités, CNRS...

Type emplois accessibles

La formation vise à diplômer des cadres formés aux métiers du développement territorial, dotés de compétences polyvalentes, travaillant dans la transversalité et non dans la spécialisation.

Agent de développement local, agent de développement rural, agent de développement de pays, chargé de développement local, social, urbain

Chercheur, chargé d'étude en sciences humaines et sociales

Chargée d'étude en développement rural

Enseignant chercheur (contractuel ou sous réserve de poursuite d'étude)

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

A1303 : Ingénierie en agriculture et environnement naturel

K2108 : Enseignement supérieur

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pour intégrer le M1 géographie et aménagement du territoire, il faut être titulaire d'un L3 de géographie, ou d'économie, de sociologie, de droit, de sciences de l'environnement de l'Université de Nantes.

Pour les étudiants venus d'autres universités, les dossiers sont examinés par la commission pédagogique.

L'accès, pour les Licences professionnelles, les étudiants étrangers, les personnes en reprise d'études est conditionné à la constitution d'un dossier de validation des acquis (et de l'expérience professionnelle pour les reprises d'études) examiné par la commission pédagogique.

Le **M1 géographie et aménagement du territoire** comprend un choix de 9 UE parmi lesquelles cinq sont retenus par l'étudiant (60 ECTS au total)

- UE 1 Thèmes transversaux et regards croisés (10 ECTS)

- UE 2 Outils et terrain (8 ECTS)

Les étudiants doivent choisir leur filière (UE 3)

- Filière professionnelle (26 ECTS)

- Filière recherche (26 ECTS)

Les étudiants doivent choisir deux options parmi les cinq suivantes (= UE 4 et 5) : Mer et littoral (8 ECTS), Espace et géomatique (8 ECTS), Façades atlantiques (8 ECTS), Ville et urbanisme (8 ECTS), Aménagement régional et collectivités locales (8 ECTS)

L'entrée en M2 est sélective, dans la limite de 35 places. Pour intégrer le M2 *Société, aménagement, gouvernance des territoires (professionnel et recherche)*, il faut être titulaire d'un M1 de géographie, économie, sociologie, droit, sciences de l'environnement. Les personnes en reprise d'études, les étudiants à la nationalité étrangère doivent constituer un dossier de validation des acquis (et de l'expérience professionnelle pour les reprises d'études) examiné par la commission pédagogique. L'examen et le classement des dossiers sont effectués par l'équipe pédagogique du diplôme (responsables et enseignants de la spécialité) en juin et en septembre.

Les étudiants ayant obtenu le M1 mention géographie de l'IGARUN doivent avoir suivi au moins l'une des deux options de M1 : « ville et urbanisme » et « aménagement régional et collectivités locales ».

Le **M2 Société, aménagement, gouvernance des territoires (professionnel et recherche)** comprend 6 UE (60 ECTS au total)

4 sont obligatoires : Développement durable et aménagement (6 ECTS), Habitat et logement (6 ECTS), Gouvernance des territoires (6 ECTS), Outils et méthodes (6 ECTS)

2 sont optionnelles : l'une à orientation professionnelle (36 ECTS), l'autre à orientation recherche (36 ECTS)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur). Eventuellement % enseignants/professionnels
En contrat d'apprentissage	X	Si l'ingénierie est prévue à cet effet
Après un parcours de formation continue	X	Si l'ingénierie est prévue à cet effet
En contrat de professionnalisation	X	Si l'ingénierie est prévue à cet effet
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Masters : Arrêté du 25/04/2002 publié au JO du 27/04/2002

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Masters: arrêté d'habilitation du 29 septembre 2009

Pour plus d'informations

Statistiques :

La moitié de l'effectif de la promotion 2008/2009 a un emploi en CDD (chargées d'études, chargées de mission) au mois de mars 2010.

Autres sources d'information :

http://www.univnantes.fr/SI00075/0/fiche__formation/&RH=INSTITUTIONNEL_FR

Une cellule d'insertion professionnelle a été mise en place en 2008 ; elle propose des stages, en tient le recensement et cherche à mieux suivre le devenir des étudiants.

<http://www.univ-nantes.fr/formation>

Lieu(x) de certification :

Université de Nantes

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IGARUN

Historique de la certification :

Le Master s'inscrit dans la continuité de la maîtrise des sciences et techniques habilitée en octobre 1989 (première promotion en 1990) et qui se déroulait sur deux années. La MST dans un premier temps avait été transformée en Master professionnel « aménagement et gestion des territoires » (habilitation de 2004) puis modifiée en « Société aménagement et gouvernance » des territoires en 2008.